



Administration Communale
de Lorentzweiler

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que la modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Particulier « Quartier existant» PAP QE, (réf. 19881/37C, mopo PAG 37C/010/2024) concernant des fonds sis à Blaschette au lieu-dit « rue de Wormeldange » présenté par le bureau « ZEYEN et BAUMANN » de Bereldange Luxembourg, a été publié et affiché dans la commune de Lorentzweiler à partir du 8 mai 2024 pendant 30 (trente) jours et dans quatre quotidiens.

Aucune réclamation n'a été introduite auprès du collège des bourgmestre et échevins.

Lorentzweiler, le 9 juin 2024
Le collège des bourgmestre et échevins
Marguy KIRSCH-HIRTT, bourgmestre
Paul BACH, échevin
Frazer ALEXANDER, échevin